

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE  
HAUTE- GARONNE  
Commune de PECHBONNIEU



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents :** MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, FERRES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et MM BONNAND, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, et VERGNES.

**Procuration(s) :** MME BARON-GARBETT (pouvoir MME BINOTTO), CAZALBOU (pouvoir MME GEIL GOMEZ), LE HENAFF (pouvoir M BONNAND) et MME RATIER (pouvoir MME MITSCHLER) et MM BACOU (pouvoir M SEMPERBONI), CAZADE (pouvoir MME MONNIER), DE BERNARD (pouvoir M VERGNES) et TEODORI (pouvoir MME BACCO).

**Absent(s) excusé(s) :** MME FONTES

Monsieur DAUMAIN a été nommé secrétaire.

| NOMBRE DE CONSEILLERS |
|-----------------------|
| En exercice : 27      |
| Présents : 18         |
| Votants : 26          |
| Pouvoirs : 8          |
| Excusés : 1           |
| Quorum : 14           |

Date de convocation : 31/03/20223

Date d'affichage : 31/03/2023

### DÉLIBÉRATION N° D-2023/24

**Objet : Fixation des tarifs du séjour Pause Guitare**

Le Maire informe le conseil municipal que le Point d'accueil jeune organise un séjour au festival Pause guitare pendant les vacances d'été pour 12 jeunes.

Le tarif proposé tient compte de :

- L'hébergement en pension complète ;
- Le transport ;
- L'ensemble des activités proposées.

Ce séjour est ouvert exclusivement aux jeunes adhérents aux Point d'accueil jeune.

En fonction des éléments précités, il vous est proposé de fixer le tarif à 182,00 € par jeunes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous :

|                  |   |
|------------------|---|
| POUR             | MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, FERRES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et MM BONNAND, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, et VERGNES. |
| CONTRE           | ---   |
| ABSTENTION       | ---   |
| NE PARTICIPE PAS | ---   |

- Approuve le projet présenté ;
- Fixe le tarif à 182,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

  
Le Maire  
Sabine GEIL-GOMEZ  
